

République Française

Département des Pyrénées-Orientales

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE SAINT-CYPRIEN

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 04 MAI 2020

Date de
convocation :
28/04/2020

En exercice 33
Présents : 21
Votants : 21
Le quorum est atteint

L'an deux mille vingt et le QUATRE MAI à 11 h00 le Conseil Municipal de la Commune de SAINT- CYPRIEN, dûment convoqué le 28 AVRIL 2020 s'est réuni en session ordinaire dans la salle de la Mairie prévue à cet effet, sous la Présidence de M. Thierry DEL POSO - Maire

PRESENTS – M. Thierry DEL POSO - Mme Nathalie PINEAU - Mme Marie-Thérèse NEGRE- M. Thierry LOPEZ - M. Thierry SIRVENTE - Mme Pascale GUICHARD - Mme Marie-Claude DUCASSY-PADROS - M. Jean GAUZE - Mme Claudette DELORY - Mme Danièle COSTA - M. Jean ROMEO - M. Jacques FIGUERAS - Mme Amparine BERGES - M. Frédéric BERLIAT - Mme Stéphanie MARGAIL - Mme Odile ROUSSEL - M. Patrick BRUZI - M. Damien BRINSTER - M. Stéphane CALVO - - Mme Claudette GUIRAUD - M. Pierre ROSSIGNOL –

POUVOIRS : -

ABSENT(S): – M. Dominique ANDRAULT - M. Loïc GARRIDO - Mme Marie-Reine GILLES-BOSCHER – Mme Blandine MALAGIES - Mme Josette BOTELLA - M Henri BENKEMOUN - M. Olivier OLIBEAU - Mme Manon GODAIL – Mme Marie-Pierre SADOURNY-GOMEZ – M. Franck ANTOINE- Jean-Claude MONTES - Mme Janine CARBONELL-BORNAY

M. Patrick BRUZI désigné(e) secrétaire de séance.

Ouverture de séance : 11 H 00

▣ Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 24 Février 2020

→ Le Conseil Municipal **APPROUVE**, par **18 voix pour**, **1 voix contre** (M. ROSSIGNOL) **et 2 abstentions** (Mme GUIRAUD et M. ANTOINE), le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du **24 Février 2020**.

→ Mme SADOURNY-GOMEZ et M. ANTOINE se connectent.

DELIBERATION N°2020/1

OBJET : MODALITES ORGANISATIONNELLES DE LA TENUE DES CONSEILS MUNICIPAUX EN PERIODE COVID 19

RAPPORTEUR : M. Thierry DEL POSO

Présents : 23

Votants : 23

Le quorum est atteint.

L'article 6 du décret 2020-391 apporte des précisions sur la téléconférence, la transmission et la publicité électronique des actes. Dans le cadre du Conseil Municipal, il est obligatoire de préciser les domaines suivants :

- identification des participants : chaque participant est appelé individuellement qu'il soit présent dans la salle ou en visioconférence ou en audioconférence (avec application du tutoriel transmis avec la convocation pour information) ;

- enregistrement des débats : les débats sont comme à l'accoutumée enregistrés sur le matériel mairie et gravés ensuite sur CD pour conservation et transmission aux élus ,

- modalités du scrutin : les votes ont lieu obligatoirement au scrutin public. Le vote de chaque membre du Conseil Municipal est, soit visible sur l'écran dans la salle, soit audible . Présent, en visioconférence, ou en audioconférence, porteur d'un ou deux pouvoirs, chaque élu annonce publiquement le sens de son (ses) vote(s).

Le Conseil Municipal, après en avoir valablement délibéré,

à l'unanimité,

- **APPROUVE** les modalités organisationnelles pour la tenue des conseils municipaux en période COVID 19,

- **AUTORISE** M. le Maire à prendre toutes mesures complémentaires nécessaires.

DELIBERATION N°2020/ 2

OBJET : APPROBATION DES DELEGATAIRES – SOUS-TRAITES D'EXPLOITATION DE PLAGE ET AUTORISATION DU MAIRE A SIGNER LES SOUS-TRAITES – LOTS n°1 à 6

RAPPORTEUR : MME Nathalie PINEAU

Présents : 23

Votants : 23

Le quorum est atteint.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération du 03 septembre 2019, la Commune a approuvé le principe du renouvellement de la concession de service public pour l'exploitation de 7 sous-traités de plage (lots n°1 à 7) pour une durée de 10 ans et l'a autorisé à mettre en œuvre la procédure de publicité et de mise en concurrence pour l'attribution des futurs contrats de concession de service public.

Parallèlement à cette consultation, s'est déroulée l'enquête publique préalable à la conclusion du contrat de concession de plage naturelle entre la commune et l'Etat qui a été clôturée le 13 septembre 2019. De nombreuses observations ont été recensées contre la création du lot N°7 situé Plage des Capellans et ont conduit la commune et les services de l'Etat à renoncer à sa création. Il s'ensuit que le lot n° 7 a été abandonné dans la procédure et que les candidats ont été invités à ne pas déposer d'offres pour le lot N°7.

Dans sa séance du 05 Novembre 2019, la commission « Concession » a retenu les candidatures suivantes :

SAS SOL I VEN	LOT 1
SAS LANA-MAR	LOT 1
M. Teddy FAITG	LOT 1
SARL ARNAUD-MENDOZA	LOT 2
SARL MARTUR-FLEC	LOT 2
SARL PRESTON	LOT 2
SARL CALIENTE	LOT 3
SARL AU RENDEZ-VOUS DES TENTATIONS	LOT 4
SARL AL TRAYOU	LOT 5
SARL TEMPLE BEACH	LOT 6

☞ Trois candidatures ont été rejetées.

Puis, le 21 Février 2020, la commission « Concession » a émis, après examen des offres, un avis préalablement à l'engagement des négociations avec les candidats suivants et encore en lice :

SAS LANA-MAR	LOT 1
M. Teddy FAITG	LOT 1
SARL ARNAUD-MENDOZA	LOT 2
SARL MARTUR-FLEC	LOT 2
SARL PRESTON	LOT 2
SARL CALIENTE	LOT 3
SARL AU RENDEZ-VOUS DES TENTATIONS	LOT 4
SARL AL TRAYOU	LOT 5
SARL TEMPLE BEACH	LOT 6

☞ Un candidat n'a pas remis d'offre : M. Bruno OLIBEAU pour la SARL SOL I VEN.

Enfin, à l'issue de la négociation, il est apparu que les offres négociées et/ou initiales des candidats correspondaient aux attentes de la commune, telles qu'identifiées dans les documents de la consultation. A l'exception de la SARL Arnaud Mendoza dont l'offre initiale comportait un volet financier incomplet. N'ayant pas complété son offre dans le cadre de la négociation, cette offre n'a pu être classée et analysée et a été rejetée.

A l'issue de l'analyse et du classement (lots n°1 et 2) sur la base des critères de jugement des offres, il est proposé d'attribuer les sous-traités d'exploitation aux candidats suivants :

M. Teddy FAITG	LOT 1
SARL PRESTON	LOT 2
SARL CALIENTE	LOT 3
SARL AU RENDEZ-VOUS DES TENTATIONS	LOT 4
SARL AL TRAYOU	LOT 5
SARL TEMPLE BEACH	LOT 6

Monsieur le Maire demande donc au conseil municipal d'approuver le choix effectué sur la base des documents transmis, en application de l'article L. 1411-7 du Code Général des Collectivités Territoriales et ci-après visés.

***VU** l'article R2124-31 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques*

***VU** les articles L. 1411-1 et suivants du Code Générale des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 1411-5 et 7,*

***VU** la délibération du 03 septembre 2019 approuvant le principe du renouvellement de la délégation de service public et autorisant le Maire à mettre en œuvre la procédure de publicité et de mise en concurrence,*

***VU** les candidatures et offres proposées par chaque candidat*

***VU** la liste des candidats admis à présenter une offre et les avis de la Commission « Concession » sur les offres respectivement en date du 05 novembre 2019 et en date du 21 février 2020,*

***VU** le rapport explicitant les motifs du choix et l'économie général du contrat envoyé aux élus, le 17 avril 2020,*

***VU** les projets de sous-traités de chacun des candidats,*

***CONSIDERANT** que les négociations menées par le Maire de Saint-Cyprien ont conduit à l'établissement d'un projet de sous-traité de service public de nature à satisfaire l'intérêt général des futurs usagers de ce service public, tant au regard de la qualité du service public rendu qu'en raison des conditions financières qui ont été arrêtées et ce plus, la durée de la concession (10 ans – 10 saisons),*

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir valablement délibéré,
à l'unanimité,

DECIDE :

- APPROUVE le choix de :

- pour le lot n°1 : **M. Teddy FAITG (en son nom propre)**
- pour le lot n°2 : **SARL Le Preston (représentée par M.**

John DAVEQUE

Roland KHELIL) - pour le lot n°3 : **SARL LE CALIENTE** (représentée par M.
 TENTATIONS (représentée par M. Patrice LAURUT)
 Audrey ROIG) - pour le lot n°4 : **SARL AU RENDEZ VOUS DES**
 - pour le lot n°5 : **SARL AL TRAYOU** (représentée par Mme
 M. Frédéric SOMMARIVA) ;
 - pour le lot n°6 : **SARL TEMPLE BEACH** (représentée par
 comme délégataire(s) de Concession de service public d'un
 sous-traité d'exploitation de plage, pour une durée de 10 ans (10 saisons) ;

- **APPROUVE** les sous-traités d'exploitation de plage y afférents tels que finalisés avec ces candidats,
- **AUTORISE** M. le Maire (ou son représentant) à les signer ainsi que tous actes y afférents,
- **DIT** que, le cas échéant, les dépenses en résultant seront financées par les crédits ouverts à cet effet au budget de l'exercice concerné,
- **INDIQUE** que cette délibération peut être contestée dans les deux mois à compter de sa dernière mesure de publicité prévue par la loi devant le Tribunal Administratif de Montpellier.

DELIBERATION N°2020/3
OBJET : VIREMENTS DE CREDITS – COMMUNE – EXERCICE 2020
RAPPORTEUR : M. Arnaud TRIPLET – Directeur général des services
 Présents : 23
 Votants : 23
 Le quorum est atteint.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir valablement délibéré,
 à l'unanimité,

- **APPROUVE** les virements de crédits de la section Investissement, conformément au tableau ci-après :

SECTION INVESTISSEMENT					
CHAPITRE	FONCTION	NATURE	INTITULE	DIMINUTION DEPENSES	AUGMENTATION DEPENSES
9082	020	2182	Acquisition véhicules	60 000	

9605	811	2315	Grosses réparations canaux		60 000
			TOTAL	60 000	60 000

04. : COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE PRISES EN APPLICATION DES DELEGATIONS ACCORDEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL :

Compte rendu écrit est fait au Conseil Municipal du Maire dont le détail suit, en application des articles L.2122-22 et 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Décisions municipales		
	Date	Objet
07/2020	15/01/2020	Désignation de la Société « LOGITUD » titulaire du marché public SPC n°20SE008 relatif à la conclusion d'un contrat de maintenance pour les progiciels de la police municipale pour une durée d'un an renouvelable deux fois par un an maximum dont le détail annuel par logiciel est le suivant : MUNICIPAL CANIS- MUNICIPAL :1 341.63 € HT et MUNICIPAL CARTO : 668.49 € HT , soit un montant total annuel de 2010.12 € HT.
08/2020	15/01/2020	Désignation de la société « LOGITUD » titulaire du marché public SPC n°20SE007 relatif à la conclusion d'un contrat de maintenance pour les progiciels de l'Etat-Civil pour une durée d'un an renouvelable deux fois par un an maximum dont le détail annuel par logiciel est le suivant : SIECLE: 624.65 € HT, ETERNITE CARTO + : 248.92 € HT. - ETERNITE : 546.37 € HT - SIECLE IMAGE : 311.54 € HT, POPULIS : 344.54 € HT – AVENIR : 311.54 € HT soit un montant total annuel de 2 354.56 € HT.
09/2020	20/01/2020	Modification de la décision du 07/01/2020 relative à l'article 2 indiquant que le remboursement s'effectuera sur le compte de Mme ANNE PALAIS, domiciliée 5 rue Casimir Delavigne, Résidence les Régates N°12, du montant du capital initialement versé, hors frais de timbre et d'enregistrement soit 838.47 €
10/2020	21/01/2020	Désignation de la société « T3M LAVAIL » titulaire du marché public SPC n°20SE009 relatif à la conclusion d'un contrat de location d'un tracteur agricole pour les espaces verts pour une durée de 5 mois : du 4 mai au 28 septembre 2020 et pour un montant total de 15 000 € HT soit 18 000 € TTC
11/2020	23/01/2020	Désignation de la société « EXPERIENCES SARL» représentée par son gérant M. JP CHABBAL titulaire du marché public relatif à la location de matériel selon un montant total de 7 333.42 € HT soit 8 800.11 € TTC correspondant à la location de matériel de sonorisation, éclairage, structure scénique, vidéo captation et retransmission pour les vœux 2020 les 10 et 11 janvier 2020.
12/2020	24/01/2020	Résiliation du contrat de location passé entre la commune de St Cyprien et Mme Mireille PUJOL , à compter du 01/01/2020.
13/2020	27/01/2020	Désignation de la société « LA PYRENEENNE» titulaire du marché public SPC n°20SE010 relatif à la prévention et la lutte contre les nuisibles sur la Commune de St Cyprien, selon un montant total de 9 444.36 € HT soit

		11 333.23 € TTC pour une durée de 1 an.
14/2020	27/01/2020	Désignation du CNFPT titulaire du marché public SPC n° 20SE015 relatif à la convention de partenariat pour l'accueil et la formation d'un apprenti pour la préparation du BAC PRO maintenance des véhicules, selon un montant total de 1 500 € TTC pour une durée de 1 an à compter du 01/09/2019 jusqu'au 31/08/2020.
15/2020	27/01/2020	Désignation de la Société « C3RB INFORMATIQUE » titulaire du marché public SPC n°20SE014 relatif à la conclusion d'un contrat de maintenance du progiciel et du portail ORPHEE pour la médiathèque de St Cyprien pour un montant de 585 € HT soit 702 € TTC et pour une durée de 1 an renouvelable 2 fois 1 an au maximum.
16/2020	27/01/2020	Désignation de la Société « C3RB INFORMATIQUE » titulaire du marché public SPC n°20SE013 relatif à la conclusion d'un contrat d'hébergement du progiciel et du portail ORPHEE pour la médiathèque de St Cyprien pour un montant de 324 € HT soit 388.80 € TTC et pour une durée de 1 an renouvelable 2 fois 1 an au maximum.
17/2020	28/01/2020	Désignation de la Société « MERCEDES Monopole » titulaire du marché public SPC n°20FO016 relatif à l'acquisition d'un véhicule pour le transport de personnes de St Cyprien selon un montant de 37 916.67€ HT soit 45 500 € TTC et 402.76 € de frais soit 45 902.76 € TTC et pour une durée de livraison de 1 mois maximum à compter de la notification du marché public.
18/2020	31/01/2020	Désignation de la Société « COUGNAUD SERVICES » titulaire du marché public SPC n°20SE018 relatif à la conclusion d'un contrat de location d'un préfabriqué situé au CTM de la Commune selon un montant de 1 440 € HT soit 1 728 € TTC et pour une durée de 12 mois maximum à compter du 01/01/2020.
19/2020	07/02/2020	Désignation de la Société « OPTION CONSEIL » titulaire du marché public SPC n°20SE011 relatif à la formation pour la conduite en sécurité des engins de chantier pour un agent selon un montant de 480 € HT et pour une durée de 21 heures à compter du 24/03/2020 jusqu'au 26/03/2020.
20/2020	07/02/2020	Approbation du bail commercial pour l'exploitation d'un local commercial d'une superficie de 92 ca, 6 rue Jules Romains, à la SAS « ETC » de St Cyprien représentée par son président M. Antonio LAZO selon un loyer mensuel de 920 euros et consenti pour une durée de 9 ans à partir du 15 février 2020.
21/2020	12/02/2020	Désignation de la société « MECALOUR GIE » titulaire du marché public SPC n°20FO022 pour l'acquisition d'un véhicule d'occasion destiné aux espaces verts de la commune selon un montant de 13 000 € HT soit 15 600.00 € TTC et 392.76 € de frais soit 15 992.76 € TTC au total.
22/2020	13/02/2020	Désignation de la société « ENC2 » titulaire du marché public SPC n°20FO024 pour la réalisation d'un audit des établissements de petite enfance de la commune selon un montant global pour les phase 1 « diagnostic sur le fonctionnement », phase 2 « préconisations » puis phase 3 optionnelle « réalisation du plan d'action » soit au total pour les 3 phases confondues un montant de 9 150 € HT soit 10 980 € TTC la durée du contrat portant son échéance au 31/12/2020.
23/2020	17/02/2020	Approbation du contrat de location à Mme Libertad GAZEL pour le logement de type F3, situé 22 place de la République à St Cyprien moyennant un montant mensuel de 300 € à compter du 1 ^{er} mars 2020 pour une durée de 3 ans.
24/2020	24/02/2020	Désignation de la société « MECALOUR GIE » titulaire du marché public SPC n°20FO025 pour l'acquisition d'un véhicule d'occasion destiné aux espaces verts de la commune selon un montant de 16 500 € HT soit 19 800 € TTC et 392.76 € de frais soit 20 192.76 € TTC au total.
25/2020	24/02/2020	Approbation de convention tripartite passée entre la commune, l'école primaire Desnoyer de St Cyprien et l'UDSIS relative à l'organisation de prestations de stage de voile au centre de mer UDSIS, quai Jules Verne à St

		Cyprien, pour un groupe de 25 participants du 08.06.2020 au 12.06.2020. La prestation comprend la restauration et les prestations d'encadrement de l'activité voile. Le montant de la prestation s'élève à 124 € pour un séjour pour une personne, (31x4 jours), soit un coût total de 3 100 €.
26/2020	24/02/2020	Approbation de convention tripartite passée entre la commune, l'école primaire Desnoyer de St Cyprien et l'UDSIS relative à l'organisation de prestations de stage de voile au centre de mer UDSIS, quai Jules Verne à St Cyprien, pour un groupe de 26 participants du 25.05.2020 au 29.05.2020. La prestation comprend la restauration et les prestations d'encadrement de l'activité voile. Le montant de la prestation s'élève à 124 € pour un séjour pour une personne, (31x4 jours), soit un coût total de 3 224 €.
27/2020	24/02/2020	Désignation de l'entreprise DELMAS MUSIQUE, 86 avenue du général de Gaulle, à Perpignan, titulaire du marché public relatif à la location de piano selon un montant total 199.80 € TTC, à l'occasion du concert Noël, le 18 et 19 décembre 2020.
28/2020	25/02/2020	Désignation de la société ENEDIS, titulaire du marché public SPC n°20TR026 relatif aux travaux de raccordement électrique sans extension de réseau route d'Alenya, rond-point RD22 à St Cyprien pour un montant de 1 041 € HT soit 1 249.20 € TTC.
29/2020	25/02/2020	Désignation de la société EXPERIENCES SARL, titulaire du marché public relatif à la location de matériel correspondant à l'organisation d'un buffet à l'occasion des vœux du maire les 10 et 11 janvier 2020 selon un montant de 1 953.85 € HT soit 2 344.62 € TTC
30/2020	05/03/2020	Désignation de la société ACI, titulaire du marché public n°19SE118 relatif aux travaux aux prestations de surveillance des sites pendant les festivités de la commune de St Cyprien selon un montant annuel de 21 985.23 € HT soit 26 382.28 € TTC.
31/2020	05/03/2020	Désignation de la société 3 D OUEST, titulaire du marché public SPC N°20SE032 relatif à la conclusion d'un contrat de mise à jour du logiciel 3D OUEST gestion des taxes de séjour de la commune à St Cyprien pour un montant de 3 300 € HT soit 3 960 € TTC.
32/2020	10/03/2020	Désignation de la société « PETROSUD FORMENTY », titulaire du marché public MAPA N°20FO006 lot 1 relatif à la fourniture et la livraison de gasoil pour les besoins des services communaux de St Cyprien pour un montant annuel minimum de 30 000 € HT et un montant annuel maximum de 90 000 € HT. Désignation de la société « PETROSUD FORMENTY », titulaire du marché public MAPA N°20FO006 lot 2 relatif à la fourniture et la livraison de gasoil non routier pour les besoins des services communaux de St Cyprien pour un montant annuel minimum de 10 000 € HT et un montant annuel maximum de 40 000 € HT. Désignation de la société « PETROSUD FORMENTY », titulaire du marché public MAPA N°20FO006 lot 3 relatif à la fourniture et la livraison de fioul pour les besoins des services communaux de St Cyprien pour un montant annuel minimum de 500 € HT et un montant annuel maximum de 10 000 € HT.
33/2020	06/03/2020	Désignation de la société « PROGRAM OBERT 3000 OPENSOFTE », titulaire du marché public SPC N°20SE030 relatif au contrat de prestation de service pour la maintenance du logiciel de gestion courrier PYCTORUS ainsi que sa mise à jour, selon un montant annuel, de 400 € TTC durant 1 an renouvelable 3 fois 1 an maximum par tacite reconduction et de 800 € TTC uniquement concernant la 1 ^{ère} mise à jour.
34/2020	06/03/2020	Approbation du contrat relatif au transport ferroviaire proposé par la SNCF pour un départ le 23 juin 2020 et un retour le mercredi 24 juin 2020 dans le cadre de la finale (EDUCAPCITY). La prestation comprend un trajet en 2 nd classe, aller-retour. Le montant de la prestation calculée sur la base de 30 voyageurs (dont 6 adultes, 6 jeunes et 18 enfants) s'élève à 1 781.50 €

		TTC.
35/2020	10/03/2020	Approbation du contrat relatif au transport ferroviaire proposé par la SNCF pour un départ le 23 juin 2020 et un retour le mercredi 24 juin 2020 dans le cadre de la finale (EDUCAPCITY). La prestation comprend un trajet en 2 nd classe, aller-retour. Le montant de la prestation calculée sur la base de 2 voyageurs (2 jeunes) s'élève à 187.60 € TTC.
36/2020	12/03/2020	Désignation de la société « KILOUTOU EVENT », titulaire du marché public SPC N°20FO035 relatif à la conclusion d'un contrat de location de 4 cabines sanitaires chimiques pour les besoins de la commune de St Cyprien selon un montant de 4 976.65 € HT soit 5 971.98 € TTC, pour une durée allant du 01/04/2020 au 12/10/2020, soit 195 jours.
37/2020	13/03/2020	Désignation de la société « C-ISOP », titulaire du marché public N°20MO037 relatif à la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le renouvellement des marché de communications électroniques et de déploiement de fibre optique sur la commune de St Cyprien, selon un montant total de 11 528 € HT soit 13 833.60 € TTC et une durée de 2 ans.
38/2020	30/03/2020	Désignation de l'entreprise « SPIE », titulaire du marché public N°20SE012 relatif à l'exploitation et entretien des installations de chauffage, la climatisation et production d'eau chaude sanitaire dans les bâtiments communaux selon un montant annuel de 21 900 € HT soit 26 280 € TTC avec un minimum annuel de 5 000 € HT et un maximum annuel de 60 000 € HT.
39/2020	31/03/2020	Désignation de l'entreprise « COUGNAUD SERVICES », titulaire du marché public SPC N°20FO039 relatif à la conclusion d'un contrat de location, avec pose de pose, de 2 préfabriqué de type module réfectoire pour les besoins de commune de St Cyprien selon un montant total de 3 996 € HT soit 4 795.20 € TTC pour une durée de 4 mois, à compter de la date prévue au mois de juin 2020.
40/2020	31/03/2020	Désignation de la société « SAGELEC », titulaire du marché public SPC N°20FO040 relatif à la conclusion d'un contrat d'entretien annuel de 3 cabines et 1 cabine au parc de la prade selon un montant total de 1 289 € HT pour une durée de d'un an, à compter du 01/01/2020.

FERMETURE DE LA SEANCE à 11 H 55.

Le Maire,
Thierry DEL POSO.